destinations

Les régions côtières méditerranéennes accueillent chaque année quelques 220 millions de touristes, avec un total qui devrait atteindre 350 millions dans 20 ans. Cette hypothèse d'augmentation pourrait conduire à un développement incontrôlé dans tout le bassin méditerranéen, qui risque de dégrader l'unique richesse naturelle et culturelle dont l'industrie touristique dépend. Des mesures doivent être prises pour garantir la durabilité de l'industrie touristique et celle des ressources côtières. Il faut se focaliser sur l'amélioration du processus de prise de décisions, de planification et de gestion pour orienter les acteurs professionnels vers une approche du développement plus environnementale et sociale.

Le projet "Destinations" vise cet objectif à travers:

- l'introduction d'outils d'aide à la décision concourant à une gestion efficace des destinations touristiques;
- l'élaboration de directives qui permettront aux promoteurs touristiques d'évaluer la durabilité de leurs investissements en termes environnementaux;
- le renforcement des capacités pour l'utilisation des outils précités;
- la sensibilisation au tourisme durable.

Les cibles du projet sont les décideurs locaux et nationaux dans les trois pays participants (Algérie, Maroc et Tunisie) et les représentants de l'industrie touristique (promoteurs, tour opérateurs, agences touristiques, propriétaires d'hôtels...) œuvrant dans l'ensemble du bassin méditerranéen.

PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES

WWF

destinations

Développement de stratégies pour un tourisme durable dans les nations méditerranéennes

Tunisie:
Stratégie de développement du tourisme durable dans le Cap Bon

Note:

Ce rapport a été préparé dans le cadre du projet "Destinations" cofinancé par le programme LIFE – Pays Tiers de la Commission Européenne.

Ce rapport a été élaboré par les consultants: Mme Henda Gafsi et M. Sami Ben Haj.

La rédaction du rapport a été coordonnée et supervisée par l'Agence d'Aménagement et de Protection du Littoral (APAL) et le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) du PNUE/PAM.

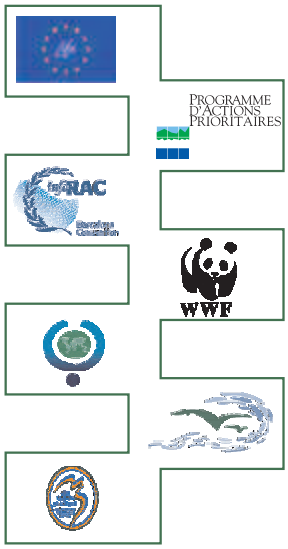

destinations

Développement de stratégies pour un tourisme durable dans les nations méditerranéennes

Tunisie:

Stratégie de développement du tourisme durable dans le Cap Bon

Table des matières

Liste des abréviations ..... **ii**

Résumé exécutif ..... **iii**

Contexte du rapport **1**

1. Rappel des problématiques de développement **2**

1.1 Le Cap Bon: une région de terroirs et de paysages uniques 2

1.2 Un réseau urbain concentré sur le littoral et des dynamiques territoriales à réguler 2

1.3 Des besoins en eau largement supérieurs aux ressources 3

1.4 Des services environnementaux qui se généralisent mais qui présentent encore des lacunes 3

1.5 Une gestion territoriale à renforcer 4

1.6 Des potentialités touristiques inégalement mises en valeur 4

2. Principes du scénario retenu **6**

3. Vision et objectifs de la stratégie **7**

4. Composantes et objectifs de la stratégie de développement d'un tourisme durable **9**

Composante 1: Valorisation raisonnée des sites vulnérables d'intérêt patrimonial 11

Composante 2: Réhabilitation des zones de terroirs du Cap Bon en vue de leur valorisation comme destination touristique 15

Composante 3: Création de nouveaux produits "tourisme durable" 18

Composante 4: Favoriser une distribution équitable des retombées économiques générées par la réhabilitation et la création d'activités rentables et viables liées à l'écotourisme 21

Composante 5: Promouvoir une destination Cap Bon plus riche et plus diverse 24

Composante 6: Implication collective dans le développement d'un tourisme raisonné 25

Composante 7: Incitation des opérateurs et des promoteurs à l'adoption d'une démarche de tourisme durable 27

5. Conclusion **30**

Liste des abréviations

AMVPPC:	Agence de Mise en Valeur et de Promotion du Patrimoine Culturel
APAL:	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
ARRU:	Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine
BEI:	Banque Européenne d'Investissement
ENDA:	Action pour le développement et l'environnement
CAT:	Capacité d'Accueil Touristique
CGDR:	Commissariat Général au Développement Régional
CNPEE:	Commission Nationale de la Propreté et de l'Esthétique de l'Environnement
FAO:	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture *(Food and Agriculture Organization*)
FEM:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA:	Fonds International pour le Développement Agricole
GTZ:	Coopération technique allemande *(Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit)*
INP:	Institut National du Patrimoine
MARH:	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
MCSP:	Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine
MEDD:	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEHAT:	Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
MT:	Ministère du Tourisme
OMT:	Organisation Mondiale du Tourisme
ONA:	Office National de l'Artisanat
ONAS:	Office National de l'Assainissement
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
PNPEE:	Programme National de la Propreté et de l'Esthétique de l'Environnement
POP:	Plans d'Occupation des Plages
STEG:	Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz
STEP:	Station d'épuration
UNESCO:	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture *(United Nations Education, Science and Culture Organisation)*
WWF:	Fonds mondial pour la vie sauvage *(World Wildlife Fund)*

Résumé exécutif

La stratégie de mise en œuvre du scénario alternatif de développement du "tourisme durable dans la zone du Cap Bon", prend en considération le fait que le Cap Bon est la première destination touristique de Tunisie et qu'elle mérite de garder sa place. Elle tient également compte du fait que d'importantes potentialités touristiques restent à développer, notamment:

- la mise en valeur de paysages très diversifiés: îles, plages, criques, falaises, montagnes, forêts, champs de vignes et d'agrumes, villages pittoresques…;
- des fonds sous-marins d'une exceptionnelle beauté, propices au développement d'activités subaquatiques;
- un très riche patrimoine archéologique et un savoir-faire artisanal ancestral: céramique, poteries.

Enfin, la stratégie vise l'atténuation des contraintes de développement du tourisme, liées principalement à:

- une forte dépendance économique vis-à-vis des tours opérateurs et une faible diversification du produit touristique, dominé par l'hôtellerie et la plage;
- d'importants déficits en eau;
- des services environnementaux qui présentent encore des lacunes malgré les efforts déployés, notamment pour le traitement des déchets, le drainage des eaux pluviales, le traitement des eaux usées industrielles…;
- des écosystèmes fragiles sous pression;
- une base économique diversifiée mais fragile, marquée par des conflits au niveau de l'occupation du sol et de la consommation de l'eau entre l'agriculture, l'industrie et le tourisme;
- une capacité de gestion du territoire insuffisante, avec des municipalités qui n'ont pas assez de moyens, un mouvement associatif pas assez développé, surtout dans le domaine du tourisme durable et l'absence de systèmes locaux de promotion et de gestion du tourisme.

Basée sur la responsabilisation des acteurs publics et privés, en vue de la mise à niveau environnementale de l'existant et de la promotion d'un tourisme durable, la stratégie intègre une démarche de mise en œuvre visant à:

- appuyer l'émergence de leaderships aux niveaux local et central et favoriser la responsabilisation collective;
- définir les mécanismes de développement du tourisme durable;
- créer de nouveaux produits touristiques plus "éthiques";
- communiquer, former et informer sur le tourisme durable;
- préserver les ressources naturelles.

Les composantes et objectifs de développement d'un tourisme durable dans la péninsule du Cap Bon se déclinent et se combinent à l'intérieur de 5 zones à problématiques unitaires:

- Zone 1: Zones rurales du Sud-Ouest et zones centrales, y promouvoir l'agri et l'éco-tourisme;
- Zone 2: Littoral Ouest: paysages à protéger et mettre en valeur, tourisme naturel et culturel;

- Zone 3: Sites exceptionnels à valeurs patrimoniales spécifiques à protéger et promouvoir;
- Zone 4: Littoral Est: tourisme local à organiser (résidences secondaires), écosystèmes à protéger;
- Zone 5: Pôle touristique de Nabeul-Hammamet, en voie de saturation: ralentir les implantations et y promouvoir une gestion durable des établissements et circuits touristiques.

Partant de ces pré-supposés, la stratégie se décline en cinq axes de travail, chaque axe se déclinant à son tour en objectifs et actions à moyen et long termes et impliquant la mobilisation de nombreux acteurs publics, privés et associatifs. Le tableau récapitulatif présenté ci-après résume les principales composantes et les conditions de mise en œuvre de la stratégie.

Tableau:

Stratégie de développement du tourisme durable au Cap Bon: axes, objectifs, actions, acteurs

Objectifs	Zones concernées	Actions	Indicateurs	Entités
Axe de travail I: Valorisation raisonnée des sites vulnérables d'intérêt patrimonial				
1. Poursuivre la démarche de gestion conservatoire des sites d'intérêt patrimonial	**Les zones naturelles sensibles:** ***Lagunes littorales***: de Maâmoura à Kélibia ***Les massifs forestiers***: Dar Chichou, Oueds Laâbid ***Les jebels*** Jebel Korbous, Jebel Haouaria… L'archipel de Zembra	▪ Mise en œuvre des plans de gestion des zones sensibles et du parc national de Zembra ▪ Elaboration de plans de gestion pour les autres zones naturelles sensibles et les sites archéologiques	▪ Toutes les zones sensibles sont classées ▪ Toutes les zones sensibles naturelles (une vingtaine) et archéologiques disposent de plans de gestion (une vingtaine)	MEDD, APAL MARH MCSP, INP, AMVPPC ONG de protection de la nature et de sauvegarde du patrimoine Collectivités locales
2. Organiser l'accueil des visiteurs	**Les paysages maritimes, côtiers, insulaires, forestiers**: Takelsa, Korbous, Jebel Abderrahmen, El Haouaria, Zembra, Kerkouane, Kélibia, lagunes de Menzel Témime, Korba, Tazerka… ***Les paysages agricoles*** et les plaines de la plaine de Grombalia, Solima, Menzel Bouzelfa, Béni Khaled… ***Les points de vue exceptionnels:*** Port aux Prince, d'El Haouaria et Dar Allouche, de Kélibia, de Korba, de Jebel Jerraya, de Bou Argoub, du fort d'Hammamet… ***La vingtaine de sites archéologiques majeurs*** de Port au Prince à Haouaria (Ras Drek) et de Kerkouane à Cap Maâmoura en passant par les Ksars de Lobna et Saâd	▪ Signalétique informative, interprétative dans les sites d'intérêt ▪ Mise en scène des sites par des actions de promotion, de balisage, d'interprétation du patrimoine	▪ Les principaux sites naturels et culturels d'intérêt sont l'objet d'une signalétique directionnelle ▪ Les sites d'intérêt majeur disposent d'une signalétique interprétative	MEDD, MARH, AMVPPC, ONG Collectivités locales Promoteurs privés
		▪ Formation d'un corps de guides agréés ▪ Appui à la création de clubs, entreprises, ONG pour l'accueil, le guidage, la sensibilisation ▪ Mise en place des équipements et services d'accueil et création d'étapes/haltes attractives ▪ Réhabilitation et amélioration des conditions d'accueil des sites historiques	▪ Les principaux sites d'intérêt sont visitables et disposent de structures d'accueil adéquates	MT MCSP, INP, AMVPPC ONG, Privés
		▪ Amélioration du raccordement aux réseaux (route, électricité, téléphone)	▪ La région est dotée d'un bon niveau d'équipement	Collectivités locales MEHAT, STEG
		▪ Développement des musées régionaux, musées d'étape, musées de site, les écomusées	▪ Les sites patrimoniaux du Cap Bon sont répertoriés, mis en valeur, présentés aux visiteurs	INP, MEDD, APAL MARH

Objectifs	Zones concernées	Actions	Indicateurs	Entités
3. Evaluer la capacité d'accueil touristique des sites naturels et culturels		▪ Etablissement de cartes régionales et locales d'évaluation de la CAT ▪ Etablissement d'un zonage et des règlements du développement touristique à intégrer dans les documents d'urbanisme et Plans de gestion de zones sensibles	▪ La capacité d'accueil touristique des sites naturels et culturels est définie, cartographiée, réglementée	MT MEDD MARH Collectivités locales
4. Compléter l'inventaire des valeurs patrimoniales et potentialités touristiques		▪ Cartes thématiques ▪ Guides de découverte	▪ Le patrimoine est documenté et promu à travers des guides touristiques	MT, MEDD MARH ONG, Privés
Axe de travail II: Réhabilitation des zones de terroirs				
1. Etablir les limites géographiques et caractéristiques des terroirs et zones d'accueil touristique	**Les oliveraies** sur les piémonts de Jebel Abderrahman **Les vignobles** dans les plaines de Grombalia, Soliman, Bou Argoub et Korba **Les vergers d'agrumes** de Nabeul-Hammamet, Grombalia, Menzel Bouzelfa et Béni Khaled **Les zones maraîchères** de Korba, Menzel témime, Kélibia et El Haouaria	▪ Délimitation et marketing territorial des zones de terroirs ▪ Réhabilitation et appui à l'émergence des produits de terroirs	▪ Les zones de terroirs du Cap Bon et leurs produits sont connus	Collectivités locales MARH Groupements de développement agricoles Coopératives agricoles
		▪ Redéfinition de la stratégie de commercialisation de la destination du Cap Bon tenant compte de la diversité des produits touristiques "Cap Bon" ▪ Sensibilisation des agences de voyage, des tour-opérateurs et des hôteliers aux nouveaux produits touristiques, y compris la valorisation des terroirs	▪ Une stratégie de commercialisation des terroirs du Cap Bon est mise en œuvre	MT Opérateurs touristiques Collectivités locales
2. Assurer l'embellissement des villages et la réhabilitation du bâti et son entretien	**Villages andalous et bourgs agricoles** de Grombalia, Turqui, Belli, Nianou et Soliman **Anciens villages romains** de Carpis/Korbous, Clupea/Kelibia (aujourd'hui ville balnéaire, port de pêche, vignes), Curubis/Korba et Neapolis/Nabeul **Village punique** de Kerkouane **Villages Ksars** : Ksar Korbous, Ksar Nouba,	▪ Campagnes de sensibilisation des pouvoirs locaux dans les petites communes ▪ Appui aux processus Agenda 21 existants et mise en place de nouveaux dispositifs Agenda 21, avec intégration de la composante touristique	▪ Les collectivités locales sont partie prenantes du processus de développement du tourisme durable	MEDD MT Collectivités locales ONG

Objectifs	Zones concernées	Actions	Indicateurs	Entités
	et sur le littoral Est, Ksar Kelibia, Ksar Lebna, Ksar Korba, Ksar Nabeul **Villages agricoles** : Menzel Témime (arachides et poivrons), Menzel Bouzelfa (agrumes), Béni Khaled, Grombalia, Bou Argoub **Villages d'eau** : Koubous et Aïn Oktor **Villages de pêcheurs** d'El Haouaria (faucons, pêche, vergers) et Sidi Daoud (pêche au thon)	▪ Réhabilitation des centres et du bâti historiques des communes ▪ Réhabilitation paysagère des accès de villes et villages ▪ Renforcement de l'appui aux communes et plus particulièrement, celles situées dans et en périphérie des zones d'intérêt culturel et naturel, en vue d'une labellisation ville ou village jardin	▪ Des opérations de protection et mise en valeur des centres et monuments historiques les plus importants et d'embellissement des accès sont engagées dans les communes concernées ▪ Des opérations d'embellissement sont engagées dans toutes les communes	INP Municipalités ONG Commission Nationale de la Propreté et de l'Esthétique de l'Environnement (CNPEE)
3. Appuyer au profit des habitants des zones de terroir le développement d'activités agricoles rémunératrices et non dégradantes pour le milieu	**Les oliveraies** sur les piémonts de Jebel Abderrahman **Les vignobles** dans les plaines de Grombalia, Soliman, Bou Argoub et Korba **Les vergers d'agrumes** de Nabeul-Hammamet, Grombalia, Menzel Bouzelfa et Béni Khaled **Les zones maraîchères** de Korba, Menzel témime, Kélibia et El Haouaria	▪ Capitalisation des bonnes pratiques et diffusion auprès des agriculteurs de la région et appui technique et financier aux agriculteurs ▪ Aménagement de parcelles expérimentales de démonstration ▪ Aménagement de parcelles "banque de gênes *in situ*" ▪ Mise en place d'indications géographiques pour les produits et de labels ▪ Marketing des produits ▪ Formation professionnelle ▪ Suivi qualité	▪ Les espèces agricoles locales et les modes de faire valoir agricole traditionnels sont valorisés et font l'objet d'informations pour les touristes	Groupements de développement agricoles Coopératives ONG MARH FEM
Axe de travail III: Création de nouveaux produits "tourisme durable"				
1. Identifier des circuits thématiques	Toute la région du Cap Bon	▪ Diagnostic des valeurs patrimoniales du Cap Bon ▪ Définition des circuits thématiques potentiels et articulation avec les circuits nationaux existants tels qu'établis par le MEDD	▪ Les promoteurs du tourisme durable au Cap Bon proposent des circuits éco-culturels dans les différentes sous zones touristiques et des circuits thématiques	MT INP MARH AMVPPC ONG Gouvernorats Municipalités
2. Définir des aménagements et attractions nécessaires au fonctionnement de ces circuits		▪ Mise en œuvre des aménagements définis ▪ Mise en place d'un réseau de cheminement et d'une signalétique rénovés	▪ Les circuits de tourisme culturel et naturel sont aménagés	MT INP MARH AMVPPC ONG Gouvernorats Municipalités

Objectifs	Zones concernées	Actions	Indicateurs	Entités
3. Définir des modes de gestion de ces circuits		▪ Prise en considération de l'intervention du secteur privé y compris les micro-entreprises et les ONG pour le développement d'activités commerciales et éducatives ▪ Formation professionnelle ▪ Mise en exploitation des circuits ▪ Marketing des circuits ▪ Mise en place de programmes d'interprétation	▪ Des plans de gestion des circuits de tourisme culturel et naturel sont opérationnels	ONG Privés MT
4. Labellisation des produits de l'artisanat et de l'agriculture (commerce équitable, produits de terroir, produits biologiques)		▪ Identification des donateurs pour appuyer ces activités ▪ Réflexion sur les possibilités d'adoption de mécanismes de commerce équitable ▪ Rapprochement producteurs/entreprises de commerce équitable	▪ Les principaux produits locaux sont labellisés et sont intégrés dans des réseaux de commerce équitable	ONG Privés MT
5. Promotion de la gastronomie locale		▪ Etablissement d'un inventaire de la gastronomie locale ▪ Sensibilisation des hôteliers et des restaurateurs de la région du Cap Bon à l'introduction de plats, de mets et de vins locaux dans leurs cartes ▪ Réflexion sur les formules d'accueil et de restauration chez l'habitant ▪ Prise en considération de la gastronomie locale dans les cours dispensés dans les écoles hôtelières	▪ La gastronomie locale est présente en bonne place dans le menu des restaurants, des hôtels et des autres lieux de restauration	MT Ecoles hôtelières Privés ONG

Objectifs	Zones concernées	Actions	Indicateurs	Entités
Axe de travail IV: Distribution équitable des retombées économiques générées par le tourisme				
1. Créer une gamme de randonnées et d'observation nature	Toute la région du Cap Bon	▪ Création des groupements de développement et des groupes d'intérêt économique à vocation touristique ▪ Formation des guides conférenciers (patrimoine culturel) et des éco-guides ▪ Identification et balisage des sentiers de randonnées et d'observation de la nature	▪ Des sentiers de randonnées et d'observation de la nature sont proposés aux visiteurs par les promoteurs touristiques, les hôtels, les guides	ONG Privés MT
2. Valoriser les ressources culturelles et l'artisanat local		▪ Mise en place d'une banque d'idées de projets en relation avec le tourisme durable et plus particulièrement au bénéfice des micro-entreprises ▪ Préservation et réhabilitation des produits locaux artisanaux et agricoles (cultivars...) et promotion de l'agriculture biologique ▪ Evaluation de la viabilité des activités pour chaque contexte local (appui à la réalisation d'études de faisabilité technico-économique et environnementale) ▪ Formation nécessaire aux populations pour l'exercice des activités touristiques	▪ Le tourisme culturel et naturel représente une part significative des emplois et activités économiques locales	

Objectifs	Zones concernées	Actions	Indicateurs	Entités
3. Favoriser l'hébergement ethnique et les chambres d'hôtes		▪ Promotion et réglementation du logement chez l'habitant ▪ Identification des sites susceptibles de recevoir des structures d'accueil de petite taille ▪ Evaluation de la faisabilité technico-économique et environnementale de telles structures ▪ Définition d'une Charte architecturale ▪ Formation professionnelle ▪ Appui à l'exécution des projets ▪ Mise en place d'une structure d'accompagnement et de suivi du fonctionnement de ces unités ▪ Rapprochement de l'offre et de la demande ▪ Appui à la commercialisation, marketing "nouveau produit"	▪ L'offre de chambres d'hôtes et d'habitat ethnique est en forte croissance	MT MARH INP AMVPPC ONG
4. Appuyer l'émergence d'un artisanat ethnique		▪ Identification des pratiques artisanales de l'arrière-pays et étude des possibilités de leur valorisation auprès des touristes ▪ Adaptation des produits à une demande touristique ▪ Définition des modalités de commercialisation	▪ L'artisanat authentique du Cap Bon est catalogué et commercialisé dans les principaux sites de tourisme culturel et naturel	ONG ONA
Axe de travail V: Promouvoir une Destination Cap Bon riche et diversifiée				
1. Mettre en place un corpus de coaching/accompagnement du processus "Tourisme durable"	Toute la région du Cap Bon	▪ Appui aux instances de coordination/animation au niveau régional et local ainsi qu'aux ONG et aux promoteurs ▪ Pré-définition du mode de fonctionnement et des besoins financiers et techniques d'un comité-conseil ▪ Lancement de la mission du comité-conseil	▪ Des structures d'accueil ou points focaux pour le tourisme culturel et naturel sont disponibles dans les principales zones	Collectivités locales Promoteurs privés ONG MT

Objectifs	Zones concernées	Actions	Indicateurs	Entités
2. Assurer le suivi de la fréquentation des sites et évaluer les retombées		▪ Mise en place de dispositifs de suivi de la fréquentation sur les sites naturels et culturels et des enquêtes "satisfaction" ▪ Communication des indicateurs liés à ces dispositifs aux instances régionales et locales "tourisme durable"	▪ Un dispositif de suivi/évaluation de la fréquentation des sites et de la qualité des prestations fournies est mis en place	Collectivités locales Promoteurs privés ONG MT
Axe de travail VI: Implication collective dans le développement d'un tourisme raisonné				
1. Unir au sein de structures de concertation au niveau du Gouvernorat et local, les différents acteurs du tourisme durables	Gouvernorat 16 Municipalités Délégations	▪ Renforcement des moyens financiers, humains et matériels nécessaires au fonctionnement durable de cette instance ▪ Lancement, au niveau local, d'une action de communication/sensibilisation et éducation des différents publics et parties prenantes ▪ Organisation des programmes personnalisés de sensibilisation aux enjeux culturels, environnementaux, sociaux du tourisme pour les acteurs publics et privés du tourisme, ainsi que pour les populations locales et les touristes	▪ Le tourisme durable figure dans les stratégies, programmes, agendas et discours des différents acteurs locaux concernés	MT/MEDD Collectivités locales ONG Promoteurs privés
2. Promouvoir le concept auprès des décideurs, des pouvoirs locaux, des ONG et des populations locales		▪ Organisation des prestataires autour d'une charte de tourisme durable	▪ Une charte du tourisme durable est mise à la disposition des opérateurs du tourisme durable et des visiteurs	MT/MEDD Collectivités locales ONG
3. Mettre en place des mécanismes de suivi des résultats et une procédure d'évaluation externe et d'auto-évaluation		▪ Adoption d'indicateurs de tourisme durable au niveau de la région du Cap Bon ▪ Identification de la structure en charge de l'implémentation du suivi ▪ Mise en œuvre et communication régulières de l'évolution des indicateurs	▪ Un dispositif d'observation du tourisme durable au cap Bon est mis en place et est opérationnel	MT/MEDD Collectivités locales Promoteurs privés ONG

Objectifs	Zones concernées	Actions	Indicateurs	Entités
Axe de travail VII: Incitation des opérateurs et des promoteurs à l'adoption d'une démarche de tourisme durable				
1. Promouvoir la gestion durable des infrastructures et des activités touristiques au Cap Bon	Zones et structures touristiques	▪ Généralisation des audits environnementaux, énergétiques et consommation d'eau ▪ Accompagnement pour la mise à niveau environnementale des infrastructures touristiques ▪ Création d'un corps d'auditeurs, d'aviseurs et de conseillers agréés en matière de tourisme durable ▪ Formation de formateurs en matière d'audit environnemental et d'accompagnement de labellisation et mise à niveau environnementale ▪ Formation d'auditeurs et d'experts "qualité environnementale"	▪ Un nombre important de structures touristiques développe une gestion durable et obtiennent des écolabels ▪ Les structures d'audit et d'experts en qualité environnementale des structures touristiques se développent	MT/MEDD Collectivités locales Bureaux d'étude ONG
2. Identifier les sources de financement et des mesures incitatives pour "la mise à niveau environnementale" des infrastructures touristiques existantes		▪ Organisation d'ateliers de sensibilisation des promoteurs touristiques à l'intérêt de la gestion environnementale des infrastructures ▪ Réflexion sur les sources de financement pour la généralisation de la mise en œuvre des processus de mise à niveau des infrastructures hôtelières et des services ▪ Mise en avant des structures labellisées et faisant l'objet d'une mise à niveau environnementale dans les salons touristiques internationaux, les brochures et au sein même des unités hôtelières	▪ Un nombre important de structures touristiques développe une gestion durable et obtiennent des écolabels	

Contexte du rapport

Le rapport de phase 2 sur les scénarii alternatifs mettait en exergue les potentialités à développer et les contraintes auxquelles le développement du tourisme était confronté au Cap Bon. Il présentait trois scénarii, à savoir:

- un scénario tendanciel de développement touristique;
- un scénario intensif de développement touristique (prenant en considération les grands projets programmés dans la zone et les zones limitrophes);
- un scénario volontariste de développement du "tourisme durable dans la zone du Cap Bon", scénario recommandé par le consultant et basé sur la responsabilisation des acteurs publics et privés, en vue de la mise à niveau environnementale de l'existant et de la promotion d'un tourisme équitable.

Un atelier organisé par l'APAL et le projet "Destinations" à Korba, du 11 et 12 novembre 2008, sur les "scénarii alternatifs et outils de gestion environnementale" a offert l'occasion de discuter des grandes lignes de ce dernier scénario.

Ce troisième rapport, présenté au cours de l'atelier du 12 mars 2009 à Tunis, a pour objectif de présenter les principaux axes d'une stratégie intégrée pour la mise en œuvre du scénario alternatif de tourisme durable dans la presqu'île du Cap Bon. Il comprend:

- un rappel des problématiques de développement qui déterminent la vision du développement durable du tourisme au Cap Bon;
- la définition des objectifs stratégiques qui se dégagent du scénario recommandé;
- la déclinaison pour chaque objectif stratégique, d'objectifs spécifiques et actions;
- l'échéancier de mise en œuvre;
- une esquisse de montage institutionnel et financier: partage des responsabilités, sources de financement.

1.
Rappel des problématiques de développement

1.1
Le Cap Bon: une région de terroirs et de paysages uniques

L'organisation de l'espace rural autour de villages fortifiés et la configuration du site, promontoire avancé dans la mer, fondent l'identité du Cap Bon, à la fois maritime, quasi insulaire, montagneux et rural. La région bénéficie d'atouts uniques avec une succession de séquences paysagères: plages, criques, falaises, dunes vives, forêts et plaines luxuriantes jalonnées par des villes et des villages pittoresques. Les dépressions et les plaines de Haouaria, de Soliman et de Takelsa aèrent le relief et font du Cap Bon une région de terroirs. Mais une nette différence existe entre les zones Ouest et centrale, plus sauvages, offrant au regard des paysages d'une grande beauté et la partie orientale avec ses belles plages sablonneuses et son système de lagunes et de sebkhats.

1.2
Un réseau urbain concentré sur le littoral et des dynamiques territoriales à réguler

Bien que ne comprenant pas de très grandes agglomérations, le réseau urbain est dense, constitué d'un semis de villes et villages. Il atteste d'une dynamique de peuplement ininterrompue depuis la période lybico-punique. De nombreux villages et villes du Cap Bon peuvent s'enorgueillir d'une riche histoire[1]. Les dynamiques de développement sont porteuses de développement économique et social et d'améliorations notoires au niveau du réseau d'infrastructure et d'équipement mais elles s'accompagnent également de disparités de développement flagrantes entre le littoral Est et Ouest, d'une consommation excessive d'espace et de processus multiples de pollution. Le phénomène des résidences secondaires gagne la quasi-totalité du littoral et participe à la compétition effrénée pour l'occupation de la frange littorale. Le réseau routier affiche des niveaux de desserte très différenciés entre l'Est et l'Ouest, le Sud et le Nord de la péninsule.

[1] **Grombalia**: village andalou, est la région des vergers et de vignobles. **Soliman**: il a abrité une forte colonie Andalouse accueillie au XVII^{e} siècle. **Korbous**: un des sites les plus pittoresques du Cap Bon. Station thermale depuis l'ère romaine: Carpis. **Sidi Daoud**: village de pêcheurs, célèbre par la spectaculaire "matanza", mise à mort des poissons capturés (Thon) dans l'immense filet soulevé par des pêcheurs établis sur les barques formant cercle autour des poissons. **Haouaria**: cette bourgade est réputée pour ses rapaces. Le Festival du Faucon se déroule en juin. **Kélibia**: antique Clupea, port phénicien puis romain, est célèbre par une tradition balnéaire grâce à ses belles plages de sable blanc. Une belle forteresse byzantine domine la plage.

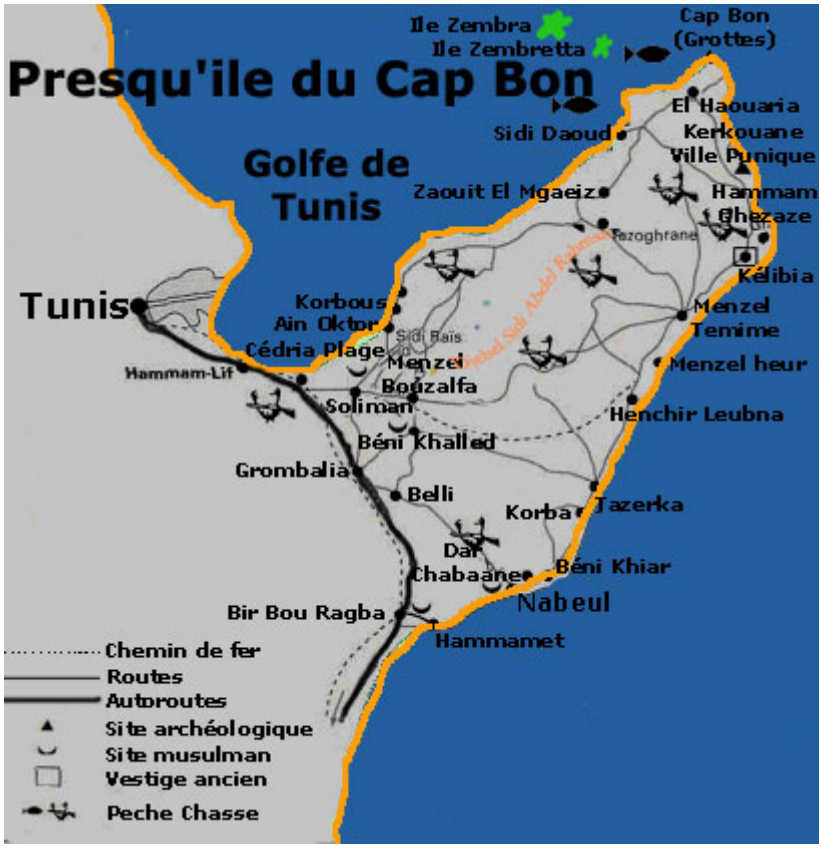

Source: www.nabeul.net/nav/**carte_cap_bon**.php

1.3
Des besoins en eau largement supérieurs aux ressources

Les bilans hydriques mettent en évidence le fait que le Cap Bon ne peut vivre aujourd'hui sans d'importants transferts d'eau en provenance du Nord-Ouest dans le cadre du Plan directeur des eaux du Nord. Ces transferts ne pouvant augmenter, des efforts complémentaires doivent être consentis pour une gestion rationnelle et intégrée de la demande et une affectation optimale des ressources limitées. C'est au niveau de la demande agricole que les efforts les plus importants sont à fournir mais également au niveau de la demande touristique et domestique (augmentation de 3%/an de la demande), industrielle (augmentation de 1,5%/an de la demande).

1.4
Des services environnementaux qui se généralisent mais qui présentent encore des lacunes

Les stations d'épuration se généralisent le long du littoral (15 STEP en activité, 4 autres STEP en cours de construction ou programmées). Un effort devra encore être consenti pour le raccordement des unités industrielles au réseau de l'ONAS. Il en est de même pour la collecte des déchets, effectuée quotidiennement par les municipalités mais le traitement pose encore problème dans la région et occasionne des nuisances diverses et des problèmes de pollution des sebkhas, de la mer et des oueds. Une décharge contrôlée est en cours de réalisation dans la zone de Nabeul, elle devrait couvrir les besoins de mise en décharge du Grand Nabeul mais pas ceux des autres zones du cap Bon.

1.5
Une gestion territoriale à renforcer

La gestion du territoire communal où se concentrent les 2/3 de la population du gouvernorat, incombe aux municipalités dont les moyens techniques et humains sont insuffisants au regard des tâches qui leur sont dévolues. La plus grosse défaillance en matière de gestion locale concerne la promotion touristique des territoires locaux et la mise en réseau des différents acteurs publics, privés et associatifs concernés. La mise en place d'un système de promotion et gestion du tourisme local se situe sur le chemin critique de la réussite du projet "Destinations".

1.6
Des potentialités touristiques inégalement mises en valeur

Le Cap Bon est une destination touristique balnéaire tant pour les touristes étrangers que pour les résidents. Le pôle de Nabeul – Hammamet polarise la plus grande partie des flux touristiques. Cette mise en valeur a fait du Cap Bon un pôle d'attraction national et international mais elle exerce aujourd'hui une trop forte pression sur les ressources naturelles. Il est à noter que dans certains endroits, on enregistre des phénomènes de reculs du littoral dans les zones de Hammamet, Dar Chaâbane, Béni Khiar, Kélibia et Soliman.

De nombreuses richesses restent inexploitées. Cinq zones peuvent être distinguées en fonction, d'une part, de leurs caractéristiques physico-écologiques et socio-économiques et, d'autre part, du niveau de développement touristique. Ce sont:

1. ***Les zones rurales du Sud-Ouest et les zones centrales, à potentiel d'agritourisme et d'écotourisme à développer***
   - **La région de Soliman et la plaine de Grombalia**: ces zones connaissent un très faible développement touristique; elles se distinguent par l'arboriculture avec des paysages de jardins luxuriants colorés et odorants qui accueillent des vestiges d'aqueducs, de bourgs andalous, et d'anciennes fermes datant de la période coloniale. La Sebkha de Soliman enrichit ce paysage autant que les collines boisées offrant des vues intéressantes.
   - **Le terroir de Takelsa:** où la vigne se mêle aux oliviers et à des paysages forestiers avec des terrains tantôt plats tantôt vallonnés.
   - **Les Djebels** de Djebel Abderrahmane et sa série de crêtes (Dj. Diss, Dj. El Hofra, Dj. Hannous, Kef Bougaoula et Kef Errand), ses vallées étroites et accidentées et **les collines** entre Menzel Bouzelfa et Korba, en arrière du littoral de Korba à Hammamet dans la zone de Tazograne, Douala et de Zaouiet Boukrim.

2. ***Les zones du littoral Nord-Ouest, à haute valeur paysagère et potentiel de tourisme nature et culturel (à protéger et mettre en valeur)***
   - **Le site de Oued Laâbid** de la plage de Port Aux Princes jusqu'au terroir de Zaouiet Magaïez constitue un vaste complexe forestier et dunaire avec une grande diversité paysagère, depuis les sables littoraux jusqu'aux berges marneuses. Ce site est à indice paysagé fort, les dunes mobiles très élevées envahissent la végétation arborée et côtoient un estuaire très riche.
   - **Le littoral de Sidi Daoud** le paysage se trouve fortement marqué par les plages rocheuses, les dunes de sable consolidées et l'implantation d'un champ d'éoliennes. Ce littoral est aussi truffé de traces d'occupations antiques.
   - **L'archipel de Zembra** forme un paysage singulier de forteresse naturelle aux falaises escarpées plongeant à pic dans une mer d'azur. Depuis la terre ferme, les îles de Zembra et Zembretta présentent un paysage splendide et mystérieux, contrastant avec les couleurs des champs cultivés sur le continent.

- **Le Djebel Haouaria**, la pointe de la péninsule, domine la mer par un relief abrupt et sauvage. C'est un site qui dispose d'atouts majeurs sur le plan paysager: le pic rocheux propose un panorama complet de la presqu'île du Cap Bon et une vue étendue du golfe de Tunis, jusqu'à la Sicile par beau temps.
- **Les forêts de Dar Chichou** forment une diagonale forestière qui se présente comme une véritable barrière luxuriante et constitue une richesse aux valeurs multiples: écologique, paysagère esthétique et culturelle.

3. Les unités à potentiel touristique culturel et naturel spécifique

- **Le site de Kerkouane** est l'unique vestige d'une cité punique enchâssée dans les falaises littorales et bordée par le paysage rural typique du Cap Bon. Sa très haute valeur historique et esthétique lui a valu son classement sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- **Sur la côte, Djebel Korbous**, forme une unité très distincte et bien individualisée dans tout le pourtour du golfe de Tunis. Il surplombe un littoral accidenté avec plusieurs caps et criques et se caractérise par ses sources d'eaux thermales.

4. Le littoral Est et ses zones humides gagnées par le développement du résidentiel balnéaire: tourisme national et résidences secondaires à organiser

La zone déroule un chapelet de huit communes qui connaissent des processus de développement rapide de leur fonction balnéaire et des résidences secondaires, processus peu porteur de tourisme durable et de dynamique économique.

- **Les plages de Hammam Leghzaz-Kélibia à Tazerka** sont sablonneuses et larges avec des dunes bordières assez bien marquées dans le paysage d'autant qu'elles s'interposent entre le bas de plage et un système de lagunes et de sebkhas alignées parallèlement à la côte.
- **La région de Kélibia et Hammam Leghzaz** présente une mosaïque de paysages modelés par le savoir-faire de l'homme avec des plaines et des bassins agrumicoles, des forêts luxuriantes ainsi que des plages envahies par une urbanisation touristique et résidentielle. Kélibia est un site exceptionnel, marqué par le plus grand phare de la zone, un arrière-pays verdoyant et un chapelet de plages blanches. Cette pointe du Cap Bon jouit d'une citadelle considérée comme la plus grande forteresse islamique encore conservée en Tunisie.
- **La frange entre Kélibia et Tazerka** accueille un chapelet de lagunes, qui se présente comme une succession de plans d'eau étendus et bien individualisés dans le paysage. Ce dernier change en fonction des saisons, tout en gardant sa beauté naturelle.

5. Le pôle touristique Nabeul-Hammamet, en voie de saturation: ralentir les nouvelles implantations et promouvoir la gestion durable des établissements et circuits touristiques

La côte Sud-Est du Cap Bon comprenant les villes de Hammamet-Nabeul-Dar Chaâbane-Maâmoura-Beni Khiar, se présente comme le lieu de villégiature estivale par excellence. C'est l'un des pôles touristiques majeurs de la Tunisie et de la Méditerranée, grâce à l'étendue de ses plages de sables fins. En bord de mer, on retrouve une infrastructure hôtelière imposante. La région est aussi renommée pour ses vergers d'agrumes qui embaument l'atmosphère pendant la période printanière. La ville de Hammamet et son fort monumental, qui abritent une médina typique et remarquable, marquent fortement le paysage de cette côte du Cap Bon. La zone connaît aujourd'hui une forte densité touristique et de résidences secondaires qui risquent de mettre en péril son équilibre et son attractivité.

2.
Principes du scénario retenu

Pour valoriser les potentialités touristiques du Cap Bon et faire face aux contraintes qui limitent son développement, un scénario alternatif a été retenu. Il est basé sur la responsabilisation des acteurs publics et privés en vue de la mise à niveau environnementale de l'existant et de la promotion d'un tourisme équitable dans le Cap Bon.

Le scénario alternatif de tourisme durable dans la région du Cap Bon ne tourne pas le dos au tourisme conventionnel basé essentiellement sur le tourisme balnéaire de masse. Il propose:

1. D'adopter une démarche responsable d'atténuation des impacts socioculturels, économiques et environnementaux négatifs des pratiques et infrastructures existantes;
2. De développer des pratiques et infrastructures conçues et mises en œuvre de manière à répondre aux préceptes de durabilité;
3. D'adopter pour les nouveaux projets conventionnels, une démarche "corrective" similaire, sachant que le tourisme durable est un processus d'amélioration permanent auquel peuvent adhérer, sans discrimination, l'ensemble des opérateurs;
4. De promouvoir, de renforcer et d'appuyer l'émergence des nombreuses niches liées aux potentialités naturelles et culturelles du Cap Bon.

L'essentiel de l'activité touristique du Cap Bon est concentrée sur la conurbation Nabeul – Hammamet et au-delà, sur Hammamet-Sud ou Yasmine – Hammamet qui est une cité balnéaire dédiée exclusivement à l'hôtellerie et à la villégiature de luxe. Cette zone concentre plus de 85% des unités hôtelières et des lits disponibles et l'essentiel de l'activité touristique notamment hôtelière. Aussi, est-il important de ne pas négliger cette infrastructure et l'activité touristique existante et de les intégrer dans les enjeux de durabilité.

3.
Vision et objectifs de la stratégie

Pour répondre aux objectifs tant de diversification et d'optimisation de l'activité touristique dans la zone qu'aux impératifs de durabilité, il est nécessaire de promouvoir, de renforcer et d'appuyer l'émergence des nombreuses niches liées aux potentialités naturelles et culturelles du Cap Bon qui, à de très rares exceptions, sont sous-valorisées. On citera à ce sujet:

- les très nombreux sites archéologiques de la péninsule;
- les espaces protégés d'El Haouaria, de Dar Chichou, Oued Laabid, les zones humides situées sur la partie orientale et l'archipel de Zembra dont la valeur bio-écologique est exceptionnelle tant au niveau terrestre que marin;
- les terroirs agricoles à revaloriser, notamment dans les régions vini-viticoles.

Aussi, notre vision préalable est justifiée par une volonté de protection, de valorisation et de réhabilitation du patrimoine naturel et culturel, d'appui à la mise en place d'un dispositif de gestion concertée pour la promotion d'un tourisme durable au Cap Bon et d'une plus grande équité en matière de retombées financières. Il sera également indispensable d'intégrer progressivement les promoteurs conventionnels dans la démarche de durabilisation du secteur touristique dans la zone.

La vision adoptée se décline selon sept grands axes de travail à adopter durant le processus:

1. Valorisation raisonnée des sites vulnérables d'intérêt patrimonial;
2. Réhabilitation des terroirs en vue de leur valorisation comme destination touristique;
3. Création de nouveaux produits "tourisme durable";
4. Appui pour une distribution plus équitable des retombées économiques générées par la réhabilitation et la création d'activités rentables et viables liées au tourisme;
5. Promotion d'une destination Cap Bon riche et diversifiée;
6. Implication collective dans le développement d'un tourisme raisonné;
7. Incitation des opérateurs et des promoteurs à l'adoption d'une démarche de tourisme durable.

La stratégie et le plan d'action à adopter devront s'insérer dans une démarche de durabilité et s'en inspirer pour en faire un objectif à atteindre sur le long terme (à l'horizon 10-15 ans). Il considérera également et ce, en tant que priorité, les activités et les infrastructures conventionnelles existantes et projetées afin de réduire les impacts existants et générer des retombées positives tant en matière de préservation du patrimoine naturel et culturel qu'en matière de création de sources de revenus équitable liées aux activités touristiques. Il s'agira principalement de faire converger les impératifs conceptuels et ceux liés à la réalité de terrain.

Quelle attitude adopter?

Elle doit impérativement découler d'une volonté commune de "promouvoir un tourisme équitable, responsable et durable, au bénéfice partagé de tous les partenaires". Cette approche doit considérer la fragilité de certains milieux et écosystème. La promotion d'un tourisme durable et solidaire nécessite non seulement de limiter le nombre de touristes en deçà des capacités de chaque site particulier, mais aussi de fixer les règles de conduite à adopter par les visiteurs comme par les opérateurs. Il faut exclure l'idée de la généralisation d'un tourisme de

masse en raison de ses effets destructeurs amplifiés dans certains contextes liés à la fragilité de certains écosystèmes et des valeurs culturelles et historiques de certains sites.

L'apport du tourisme durable est sans équivoque en termes de réduction des impacts sur les ressources naturelles, les écosystèmes et la biodiversité. Il devra également pouvoir engendrer des revenus supplémentaires pour certains acteurs marginalisés ou absents du fait de leur vulnérabilité ou alors du fait du faible intérêt qu'ils portent au tourisme synonyme pour eux de capitalisation importante dont ils ne peuvent disposer.

Et c'est à ce niveau que se fait l'articulation avec l'éco-tourisme, au moins dans les valeurs éthiques qu'il véhicule, puisqu'il doit contribuer au bien-être des communautés dans leur ensemble, notamment les couches les plus défavorisées. Cette contribution sera d'autant plus efficace que trois conditions auront été remplies:

1. engendrer des revenus;
2. assurer un développement durable;
3. faire parvenir ces ressources aux plus démunis.

Ces revenus pourront, d'une part, être engendrés par des emplois directs et indirects immédiats (hébergements, services touristiques, guides, etc.) et, d'autre part, constituer un levier pour d'autres secteurs d'activités en entraînant une demande de produits qui s'inscrive dans la durée (artisanat, élevage, agriculture, pêche, etc.).

Or, le Cap Bon présente une configuration complexe et riche de paysages naturels et de patrimoines culturels tous très vulnérables. De ce point de vue, les partenaires devront porter une attention particulière à ces ressources.

Par ailleurs, le Cap Bon dispose d'infrastructures touristiques de grande valeur, parfois pensées, conçues et exploitées en dépit des impératifs de durabilité; il s'agira ici de prendre des mesures pour rapprocher progressivement les différents acteurs vers une démarche conjointement plus responsable et plus rentable.

4.
Composantes et objectifs de la stratégie de développement d'un tourisme durable

Les composantes et objectifs de développement d'un tourisme durable dans la péninsule du Cap Bon se déclinent et se combinent à l'intérieur des 5 zones à problématiques unitaires (voir carte n°1), présentées dans le chapitre précédent:

1. Zone 1: Zones rurales du Sud-Ouest et zones centrales: y promouvoir l'agri et l'éco-tourisme;
2. Zone 2: Littoral Ouest: paysages maritimes et terrestres à protéger et mettre en valeur, tourisme naturel et culturel;
3. Zone 3: Sites exceptionnels à valeurs patrimoniales spécifiques à protéger et promouvoir;
4. Zone 4: Littoral Est: tourisme national gagné par les résidences secondaires: à organiser et protéger (dunes littorales, zones humides, zones agricoles…);
5. Zone 5: Pôle touristique de Nabeul – Hammamet, en voie de saturation: ralentir les implantations et y promouvoir une gestion durable des établissements et circuits touristiques.

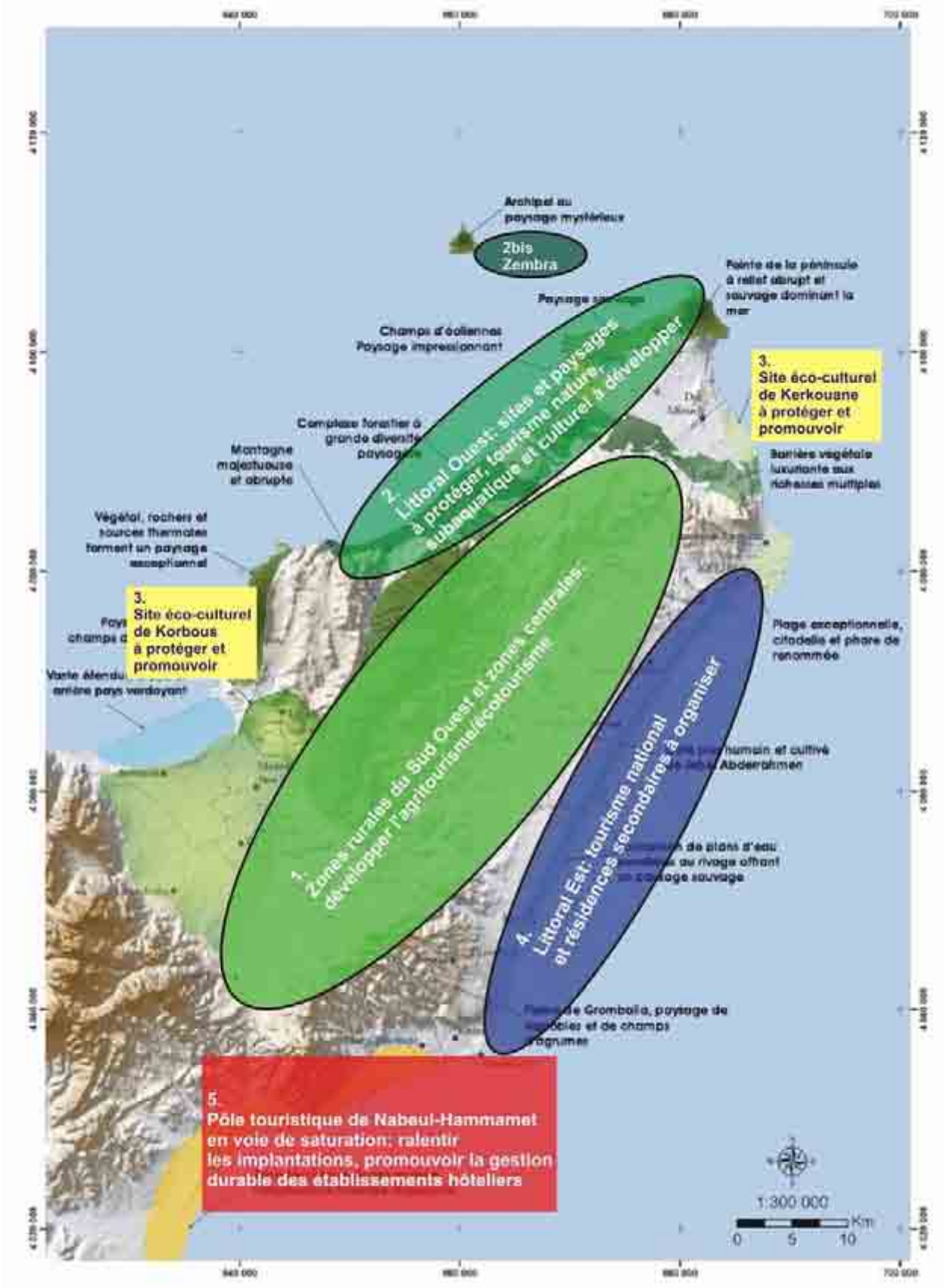

Carte n° 1: Zones de développement touristique

Composante 1:
Valorisation raisonnée des sites vulnérables d'intérêt patrimonial

Objectif 1.1:

Poursuivre la démarche de gestion conservatoire des sites d'intérêt patrimonial

Contexte

Le patrimoine du Cap Bon est riche et diversifié (voir carte n°2). Il comprend:

1. Les zones naturelles sensibles d'intérêt patrimonial:
   - les milieux lagunaires littoraux et les massifs forestiers, écosystèmes fragiles, riches en biodiversité;
   - des paysages maritimes, côtiers, insulaires, forestiers, d'une grande beauté;
   - des paysages agricoles et de plaines uniques et des points de vue exceptionnels sur la mer et la péninsule au niveau de: Port aux Prince, d'El Haouaria et Dar Allouche, de Kélibia, de Korba, de Jebel Jerraya, de Bou Argoub, du fort d'Hammamet…
2. Une faune et une flore très diversifiées caractéristiques de la mosaïque d'écosystèmes que comprend la péninsule: belette, loutre d'eau douce, porc-épic, chauve souris, mangouste, genette… et les oiseaux d'eau et de forêt.
3. Le patrimoine archéologique comprend une vingtaine de sites majeurs, laissés par les Berbères, Grecs, Phéniciens, Puniques, Romains, Vandales, Byzantins, Arabes, Hilaliens, Andalous, Ottomans, etc.

Ces sites riches mais fragiles sont soumis à de fortes pressions naturelles et anthropiques (érosion hydrique et éolienne, assèchement et pollution des zones humides littorales, surexploitation des ressources, pression foncière…). L'APAL a identifié 18 sites sensibles dans le cadre de l'Atlas sur les zones naturelles sensibles du littoral. Une partie de ces sites a fait l'objet de projets de diagnostic, caractérisation et gestion. Par ailleurs, des espaces protégés devraient être mis en place dans les sites sensibles (Dar Chichou, Oued El abid, Zembra…). L'INP dispose d'un Code du Patrimoine qui lui permet de prendre des mesures conservatoires pour protéger les sites archéologiques et définir les conditions de leur gestion.

Mais, force est de constater que malgré les efforts accomplis, d'importantes contraintes institutionnelles, juridiques, foncières, financières… entravent les actions et interventions de protection et mise en valeur.

Buts

- Préserver un patrimoine unique, d'importance pour l'espace méditerranéen.
- Mettre en place une démarche patrimoniale de protection des acquis, de réhabilitation des potentiels et de valorisation durable.

Indicateur qualitatif

- Toutes les zones sensibles sont classées et toutes les zones sensibles naturelles (une vingtaine) et archéologiques disposent de plans de gestion (une vingtaine).

Actions envisagées à court terme… et de manière continue

- Mise en œuvre des plans de gestion existants qui ont été élaborés dans le cadre des projets MedWetCoast et MedMPA pour les zones sensibles et du Parc national de Zembra.
- Elaboration de plans de gestion pour les autres zones naturelles sensibles et les sites archéologiques.

Carte n°2: Gestion conservatoire des sites d'intérêt patrimonial

Objectif 1.2

Mettre en valeur les sites d'intérêt patrimonial en vue d'organiser l'accueil des visiteurs

Contexte

Les parcs nationaux, les réserves naturelles et les sites archéologiques sont soumis à une législation qui autorise leur mise en valeur et l'accueil du public, sous certaines conditions, par des organismes publics. Parallèlement, de nombreux instruments juridiques et techniques sont destinés à permettre la mise en valeur des sites naturels et culturels par des privés. C'est le cas du Code forestier et de la législation relative aux Groupements de développement agricole, qui ont été amendés pour favoriser le développement de l'éco-tourisme.

Le Code du patrimoine n'interdit pas la participation de privés à l'exploitation de sites archéologiques ou d'autres sites culturels et historiques (médinas, forts, ribats, ksours…) dans le cadre de convention avec l'INP et/ou l'AMVPPC (Agence de Mise en Valeur et de Promotion du Patrimoine Culturel). Mais dans la pratique, peu d'expériences réussies de mise en valeur touristique du patrimoine naturel et culturel sont à signaler. Des lacunes continuent à peser sur la "mise en tourisme durable" du patrimoine. Elles sont d'ordre juridique, financier, organisationnel et économico-commercial.

But

Mettre en œuvre des stratégies et modes de gestion sur l'ensemble des sites, capables de valoriser le patrimoine naturel et culturel local et d'assurer par ce biais une perspective de développement du tourisme durable.

Indicateurs qualitatifs

- Les principaux sites naturels et culturels d'intérêt sont l'objet d'une signalétique directionnelle.
- Les sites d'intérêt majeur disposent d'une signalétique interprétative.
- Les principaux sites d'intérêt sont visitables et disposent de structures d'accueil adéquates.

Actions envisagées à court terme

- Mettre en place une signalétique interprétative.
- Former un corps de guides de terrain et de guides conférenciers agréés.
- Appuyer l'émergence de clubs privés, d'entreprises et d'ONG semi-professionnelles à même de prendre en charge l'accueil, le guidage et la sensibilisation du public dans les sites d'intérêt patrimonial (culturels, naturels terrestres et marins).

Actions envisagées à moyen terme

- Mettre en scène les sites (travaux paysagers et éléments artistiques).
- Réhabiliter, viabiliser et améliorer les conditions d'accueils des sites historiques habités.
- Etablir des étapes/haltes attractives.
- Multiplier et développer les musées régionaux, les musées d'étape, les musées de site, les écomusées et les centres d'accueil.
- Aider au désenclavement des sites, en contribuant au raccordement aux réseaux (route, électricité, téléphone), à la mise en place d'équipements et de services locaux nécessaires aux populations locales et aux visiteurs ainsi que les services d'accueil (restaurants, cafés, aires de repos…) en adéquation avec la clientèle visée.

Objectif 1.3

Evaluer la capacité d'accueil touristique des sites naturels et culturels

Contexte

De nouvelles démarches et outils sont développés pour évaluer la capacité d'accueil touristique des sites patrimoniaux et déterminer ainsi les stratégies de leur mise en tourisme. Ces démarches se multiplient depuis quelques années au niveau mondial (manuel de l'OMT), européen (Programmes de l'Union Européenne, de la BEI…) et méditerranéen. A l'instar du projet "Destinations", d'autres programmes de coopération apportent leur appui à la Tunisie (Medwetcoast, SMAP3, BEI…) pour développer un tourisme durable tenant compte de la capacité d'accueil touristique des sites naturels et culturels.

Pour la Tunisie littorale, l'APAL et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ont réalisé de nombreuses études et mis en place des outils pour évaluer et limiter les impacts de l'urbanisation et du développement économique, notamment touristique, sur le patrimoine naturel et culturel (Schémas de zones sensibles, Plans de gestion de sites, POP…). Ils ont développé divers indicateurs, bases de données, normes… pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de ces outils.

Malgré ces programmes et outils, le développement touristique obéît en général à des logiques de rentabilité économique et d'opportunités foncières qui rendent difficiles leur mise en œuvre.

But

Sensibiliser les acteurs économiques, les acteurs publics (collectivités locales, responsables de l'administration nationale et régionale) et les décideurs politiques à l'intérêt pour le court, moyen et long termes, d'une approche du tourisme basée sur la capacité d'accueil touristique.

Indicateur qualitatif

La capacité d'accueil touristique des sites naturels et culturels est définie, cartographiée, réglementée.

Actions envisagées à court terme

- Etablissement de cartes (régionale et locales) d'évaluation de la capacité de charge touristique.

Actions envisagées à moyen terme

- Définition d'un zonage pour les différents niveaux et types de développement touristique. Ce zonage devra reposer sur une évaluation très minutieuse des ressources et être rattaché aux questions stratégiques d'espace. Les zones peuvent devenir un point de référence spatial pour des politiques d'aménagement relativement précises et pour l'adoption de règlements concernant leur utilisation. Ce zonage et cette démarche de réglementation supposent généralement l'application de concepts de capacité limite afin de déterminer le niveau de développement à ne pas dépasser, notamment au sein même des zones les plus vulnérables et à leur périphérie. Ce zonage est notamment à prendre en considération dans les Plans d'aménagement urbain.

Objectif 1.4

Compléter l'inventaire des potentialités sur l'ensemble de la zone en intégrant les aspects patrimoniaux immatériels, le patrimoine urbain et paysager

Contexte

De nombreux travaux ont été faits par tous les départements ministériels et organismes publics concernés (environnement, agriculture, culture, équipement, aménagement du territoire…) pour inventorier les potentialités patrimoniales du Cap Bon. L'université et les associations ont également participé à cet effort.

Il faut cependant reconnaître que le travail effectué mérite d'être regroupé, complété, actualisé, valorisé. Il devrait être publié sous une forme didactique, attractive et accessible à des utilisateurs pas nécessairement initiés.

But

Faire connaître le patrimoine naturel et culturel local et le mettre en valeur dans le cadre d'activités de tourisme durable.

Indicateur qualitatif

Les sites patrimoniaux du Cap Bon sont répertoriés, mis en valeur, présentés aux visiteurs.

Actions envisagées à court terme

- Etablissement de cartes thématiques et de fiches des valeurs patrimoniales du Cap Bon: i) patrimoine naturel terrestre et marin, ii) patrimoine culturel (archéologique et bâti), iii) patrimoine culturel immatériel (traditions, terroirs…).

Actions envisagées à moyen terme

- Edition d'un guide de découverte du patrimoine: Le Cap Bon, autrement…

Composante 2:
Réhabilitation des zones de terroirs du Cap Bon en vue de leur valorisation comme destination touristique

Objectif 2.1

Etablir les limites géographiques et les caractéristiques des zones de terroirs

Contexte

La notion de terroirs n'est pas encore très présente dans les stratégies touristiques en Tunisie. Elle reste l'apanage des scientifiques (géographes, agronomes, sociologues, anthropologues…) et a du mal à sortir de la sphère de la recherche. Il est opportun de faire le point sur ces travaux et sur les délimitations et descriptions de terroirs existantes afin d'en apprécier les qualités opérationnelles dans une perspective de développement du tourisme durable.

But

Développer un tourisme valorisant toutes les potentialités du terroir: sa culture, son identité, ses savoir-faire, ses paysages, ses sites remarquables, ses produits, la qualité de vie… Ceci permettrait de rompre la monotonie que reflète l'image du Cap Bon qui demeure une destination mono produit, essentiellement balnéaire, dans les zones touristiques majeures et où l'arrière-pays demeure un "no man's land" en matière d'accueil touristique.

Indicateurs qualitatifs

- Les zones de terroirs du Cap Bon et leurs produits sont connus.
- Une stratégie de commercialisation des terroirs du Cap Bon est mise en œuvre.

Actions envisagées à court terme

- Identification et zonage de terroirs homogènes.

Actions envisagées à moyen terme

- Réhabilitation et appui à l'émergence des produits de terroirs.
- Redéfinition de la stratégie de commercialisation de la destination du Cap Bon tenant compte de la diversité des produits touristiques "Cap Bon".
- Sensibilisation des agences de voyage, des tour-opérateurs et des hôteliers aux nouveaux produits touristiques y compris la valorisation des terroirs.

Objectif 2.2

Assurer l'embellissement des villages et la réhabilitation du bâti et son entretien

Contexte

Les villes et villages du Cap Bon comptent, comme toutes les villes tunisiennes, des quartiers populaires sous-équipés qui nécessitent encore des interventions de réhabilitation et restructuration, malgré toutes les réalisations enregistrées au cours de ces dernières années grâce à l'action de l'Etat (Programme national de réhabilitation des quartiers populaires par l'ARRU, Programmes de développement urbain intégré par le CGDR) et des municipalités (investissements pour les quartiers populaires dans le cadre des Plans d'investissements communaux). La Tunisie poursuit ses efforts grâce à des prêts contractés auprès de différents bailleurs de fonds dont la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement.

L'intervention dans les centres anciens (médinas et centres villes historiques) est plus compliquée en raison du caractère patrimonial du bâti et des problèmes de maîtrise foncière. Elle devient pourtant urgente, eu égard à l'ampleur des phénomènes de dégradation et à l'enjeu que représente la mise en valeur touristique de ce patrimoine bâti urbain. Les associations de sauvegarde des médinas ne sont pas en mesure de mener à bien des projets urbains de grande envergure dans les centres historiques, faute de moyens juridiques, humains et financiers. D'autre part, sur le plan juridique, le Code du patrimoine définit des procédures d'intervention sur les centres historiques (Plans de sauvegarde et de mise en valeur) qui, jusqu'à présent, n'ont jamais pu être mises en œuvre pour des raisons qui tiennent à la complexité de leur gestion.

De nouveaux outils sont en cours d'élaboration pour l'intervention en centres anciens. Ils devraient être opérationnels au cours du 12ème Plan. Ils ouvriront la voie à la réhabilitation et restauration du patrimoine urbain du Cap Bon et permettront aux villages et centre villes les plus attractifs de la région de retrouver leur identité et une meilleure qualité urbaine.

Enfin, d'une manière générale, les extensions urbaines des villes tunisiennes et de celles du Cap Bon en l'occurrence, connaissent de sérieux problèmes de qualité urbaine. Pour renforcer l'attractivité touristique des villes et villages du Cap Bon, des projets d'embellissement et d'amélioration de l'esthétique urbaine seront nécessaires. Des programmes sont mis en œuvre à cet effet par les Ministères de l'Equipement, de l'Environnement et du Tourisme, par les Municipalités et également par le Programme National de la Propreté et de l'Esthétique de l'Environnement (PNPEE). Il est important qu'une vision d'ensemble soit à l'origine du "projet

d'embellissement de la ville" et que les différents projets et interventions réalisés au fur et à mesure de la mobilisation des fonds s'insèrent dans cette vision.

But

- Améliorer les conditions de vie de la population.
- Stopper les processus de dégradation du bâti et des espaces publics urbains.
- Mettre en valeur touristique le patrimoine bâti urbain.

Indicateurs qualitatifs

- Les collectivités locales sont partie prenantes du processus de développement du tourisme durable.
- Des opérations de protection et mise en valeur des centres et monuments historiques les plus importants et d'embellissement des accès sont engagées dans les communes concernées.
- Des opérations d'embellissement sont engagées dans toutes les communes.

Actions envisagées à court terme

Campagnes de sensibibilisation des pouvoirs locaux dans les petites communes sur leurs rôles dans le processus de développement d'un tourisme durable et les avantages et retombées potentielles pouvant découler de la réhabilitation du bâti, de l'embellisemment des accès et de la création d'attractions pouvant stimuler des activités touristiques dans leur territoire.

Actions envisagées à moyen terme

- Réhabilitation des centres et du bâti historiques des petites communes.
- Réhabilitation paysagère des accès aux petites communes.
- Appui aux processus Agenda 21 existants et mise en place de nouveaux dispositifs Agenda 21, avec intégration de la composante touristique.
- Renforcement de l'appui de la Commission Nationale de la Propreté et de l'Esthétique de l'Environnement (CNPEE) aux petites communes et plus particulièrement, celles situées dans et en périphérie des zones d'intérêt culturel et naturel, en vue d'une labellisation ville ou village jardin.

Objectif 2.3

Appuyer au profit des habitants des zones de terroir remarquable, le développement d'activités agricoles rémunératrices et non dégradantes pour le milieu – agrobiologie – et conservatoires vis à vis des variétés rares spécifiques

Contexte

Le Ministère de l'Agriculture, les ONG et les Groupements de développement agricole s'orientent vers l'agriculture biologique et la préservation de la biodiversité agricole. Ils sont appuyés dans leur démarche par les bailleurs de fonds (FEM, GTZ, FAO, FIDA…). Le Cap Bon connait des expériences intéressantes dans ce domaine mais leur généralisation est nécessaire. A titre d'exemple, les figues de Djebba à Béja, connues pour leurs caractéristiques biologiques et leurs qualités gustatives, bénéficient depuis quelques années d'une appellation contrôlée.

But

- La valorisation des produits du terroir et la diversification des produits locaux pour la demande touristique.

Indicateurs qualitatifs

- Les espèces agricoles locales et les modes de faire valoir agricole traditionnels sont valorisés et font l'objet d'informations pour les touristes.

Actions envisagées à court terme

- Capitalisation des bonnes pratiques et diffusion auprès des agriculteurs de la région.
- Aménagement de parcelles expérimentales de démonstration.
- Aménagement de parcelles "banque de gênes *in situ*".

Actions envisagées à moyen terme

- Appui technique et financier aux agriculteurs.
- Marketing des produits.
- Formation professionnelle.
- Suivi qualité.
- Mise en place d'indications géographiques pour les produits et de labels.

Composante 3:
Création de nouveaux produits "tourisme durable"

Objectif 3.1:
Identifier les circuits thématiques

Contexte

Le tourisme durable dans la région devrait permettre de développer toutes les "niches nouvelles" liées au patrimoine naturel et culturel et de répondre aux demandes d'une clientèle avertie, souhaitant bénéficier de programmes spécialisés pour des visites prolongées (plus d'une journée). C'est dans ce contexte qu'il est opportun de prévoir des circuits à thème.

Les quelques expériences menées en Tunisie (voir plus haut) méritent d'être documentées, capitalisées et diffusées. Elles sont mal connues mais les quelques agences qui se sont lancées dans l'exploitation de tels circuits témoignent de l'accroissement de la demande nationale et internationale mais de l'existence de nombreux obstacles (autorisations administratives, accessibilité des sites, guidage spécialisé, hébergements…) qui entravent le développement de ce type de produits touristiques.

But

- Développer des "niches nouvelles", pour le tourisme local.
- Valoriser le patrimoine naturel et culturel.
- Répondre aux demandes d'une clientèle avertie et exigeante.

Indicateurs qualitatifs

- Les promoteurs du tourisme durable au Cap Bon proposent des circuits éco-culturels dans les différentes sous zones touristiques et des circuits thématiques.

Actions envisagées à court terme

- Diagnostic des valeurs patrimoniales du Cap Bon.
- Définition des circuits thématiques potentiels et articulation avec les circuits nationaux existants tels qu'établis par le MEDD:
  - circuits d'agro-tourisme;

- circuits de tourisme rural (fermes, villages, paysages, savoirs faires ruraux…);
- circuits de bird watching;
- circuits archéologiques complets ou par époque/civilisation (circuits punique, byzantin, romain, ottoman, andalou, arabo-musulman…);
- circuit de l'eau: thermes, citernes, conduites…;
- circuit des cultes (mosquées, églises, synagogues, lieux de culte païens…);
- circuit architectural (visites guidées par un architecte, maisons témoins de l'architecture du Cap Bon);
- circuit de l'artisanat, des métiers, de la musique…;
- etc.

Objectif 3.2

Définition des aménagements et attractions nécessaires au fonctionnement de ces circuits

Contexte

Peu de zones bénéficient en Tunisie d'un bon jalonnement et d'une signalétique mettant en valeur les différents espaces et sites patrimoniaux, y compris les sites urbains.

Dans le projet de valorisation du patrimoine, actuellement mis en œuvre par le Gouvernement tunisien et la Banque Mondiale, une signalétique a été définie pour les principaux sites culturels de la Tunisie, elle sera mise en place en 2009, sur les autoroutes, les routes nationales et les principales artères des villes à forte valeur patrimoniale. Le même processus reste à faire pour les sites naturels.

Par ailleurs, les centres d'interprétation du patrimoine culturel et naturel commencent à se mettre en place (Kairouan, Jerba, Chemtou, Dougga., El Fejja, Korba…). Il faudra tirer les leçons des centres en activité et en faire bénéficier la région du Cap Bon.

But

- Guider les touristes et visiteurs vers les sites remarquables.

Indicateurs qualitatifs

- Les circuits de tourisme culturel et naturel sont aménagés.

Actions envisagées à court terme

- Aménagement des sentiers de randonnée prévus dans les plans de gestion des zones sensibles littorales.
- Réflexion et concertation entre les acteurs en charge de la conservation des espaces naturels et culturels, et du réseau routier pour l'établissement d'une signalétique routière.
- Définition, conception et mise en place de la signalétique interprétative dans les sites naturels et culturels.

Actions envisagées à moyen terme

- Etude, conception et mise en place de la signalétique routière.

A moyen terme et long terme:

- Mise en œuvre des aménagements définis.
- Mise en place d'un réseau de cheminement et une signalétique rénovés, un programme d'interprétation.

Objectif 3.3

Définition du mode gestion

La gestion de ces circuits devrait prendre en considération l'intervention du secteur privé y compris les micro-entreprises et les ONG pour le développement d'activités commerciales et éducatives.

Contexte

Seules quelques agences privées de tourisme et quelques personnes à titre individuel, assurent la promotion de rares circuits de tourisme durable.

But

- Développer les capacités locales de gestion des circuits.

Indicateurs qualitatifs

- Des plans de gestion des circuits de tourisme culturel et naturel sont opérationnels.

Actions

Les structures et acteurs impliqués dans la gestion des circuits devraient bénéficier de:

- formation professionnelle,
- ppui à la mise en exploitation des circuits,
- marketing des circuits.

Objectif 3.4

Labellisation des produits de l'artisanat et de l'agriculture (commerce équitable, produits de terroir, produits biologiques…)

Contexte

Les produits biologiques et les produits du terroir (voir partie terroirs, plus haut).

Le commerce équitable est peu développé en Tunisie, quelques initiatives individuelles en faveur des produits d'artisanat ont été initiées par des ONG mais connaissent de sérieux problèmes de commercialisation. L'ONG ENDA Interarabe, présente dans toutes les régions de la Tunisie, étudie les conditions d'intégration de ses clients (micro entrepreneurs) dans des circuits internationaux de commerce équitable.

But

C'est une perspective intéressante qui pourrait ouvrir des voies sûres pour la commercialisation des produits du Cap Bon et de la Tunisie et d'en améliorer la valeur ajoutée principalement pour réduire la précarité des populations locales.

Indicateurs qualitatifs

- Les principaux produits locaux sont labellisés et sont intégrés dans des réseaux de commerce équitable.

Actions envisagées à court terme

- Identification de mécènes et de donateurs pour appuyer ces activités.
- Réflexion sur les possibilités d'adoption de mécanismes de commerce équitable.

Actions envisagées à moyen terme

- Requêtes auprès de mécènes et de donateurs.
- Rapprochement producteurs/entreprises de commerce équitable.

Objectif 3.5

Promotion de la gastronomie locale

Contexte

Les hôtels et restaurants du Cap Bon et des autres régions du pays offrent peu de cuisine régionale et les quelques plats présentés ne sont pas toujours de qualité. La gastronomie locale est pourtant riche et diversifiée (plats à base de poisson, cuisine rurale, cuisine judéo-arabe, couscous au sorgho, vins, épices…).

But

- Améliorer et diversifier le produit touristique et faire connaître les spécificités locales.

Indicateurs qualitatifs

- La gastronomie locale est présente en bonne place dans le menu des restaurants, des hôtels et des autres lieux de restauration.

Actions envisagées à court terme

- Etablissement d'un inventaire de la gastronomie locale.
- Sensibilisation des hôteliers et des restaurateurs de la région du Cap Bon à l'introduction de plats, de mets et de vins locaux dans leurs cartes.
- Réflexion sur les formules d'accueil et de restauration chez l'habitant.

Actions envisagées a moyen terme

- Prise en considération de la gastronomie locale dans les cours dispensés dans les écoles hôtelières.

Composante 4:
Favoriser une distribution équitable des retombées économiques générées par la réhabilitation et la création d'activités rentables et viables liées à l'écotourisme

Objectif 4.1

Créer une gamme de randonnées et d'observation nature, développer l'hébergement et la restauration

Contexte

L'accroissement des retombées économiques des activités de tourisme durable ne peut s'effectuer que dans le cadre de dynamiques locales pérennes, encadrées par des structures locales engagées et performantes (collectivités locales, associations, entreprises). Le Cap Bon pourrait présenter plus de conditions d'émergence de telles structures que d'autres régions du pays. En effet, les maires sont très intéressés par le tourisme durable, le tissu économique est dynamique, tout comme le tissu associatif.

But

- Réduire les disparités géographiques et appuyer un processus de développement économique et social pérennes.

Indicateurs qualitatifs

- Des sentiers de randonnées et d'observation de la nature sont proposés aux visiteurs par les promoteurs touristiques, les hôtels, les guides.

Actions envisagées à court et moyen termes

- Créer des groupements de développement et de groupes d'intérêt économique à vocation touristique.
- Favoriser et promouvoir la consommation de produits locaux et à défaut régionaux et nationaux.
- Préserver et réhabiliter les produits locaux artisanaux et agricoles (cultivars...).
- Promouvoir l'agriculture biologique.
- Promouvoir et réglementer le logement chez l'habitant.
- Privilégier l'emploi des entreprises et de la main d'œuvre locale.
- Assurer la formation nécessaire aux populations pour l'exercice des activités touristiques.
- Former des guides conférenciers (patrimoine culturel) et des éco-guides.

Objectif 4.2

Valorisation des ressources culturelles et de l'artisanat

Contexte

Capitale de l'artisanat tunisien, Nabeul est réputée mondialement pour ses poteries; elles se retrouvent dans toutes les boutiques pour touristes et sur tous les marchés et super marchés, du Nord au Sud de la Tunisie. Mais la poterie nabeulienne, de plus en plus industrialisée, ne fait vivre qu'un petit nombre de personnes alors que de très nombreux produits culturels et artisanaux pourraient être développés et faire vivre un nombre croissant de ménages du Cap Bon comme par exemple: des articles de marketing territorial valorisant les villages et paysages pittoresques (bibelots, petits articles de vannerie, jouets, tee shirts, portes clés… portant le nom des villages), des produits dérivés de qualité du patrimoine archéologique (reproductions de statuettes, mosaïques, masques…) et des produits de l'artisanat traditionnel du Cap Bon (poterie, ferronnerie, natterie…).

Le patrimoine culturel immatériel du Cap Bon, comme les coutumes, les savoir-faire, les légendes, la musique, … est peu valorisé. Il pourrait être documenté et mis en scène dans le cadre d'activités touristiques.

But

- Appuyer un processus de développement économique et social pérenne.

Indicateur qualitatif

- Le tourisme culturel et naturel représente une part significative des emplois et activités économiques locales.

Actions envisagées

- Mise en place d'une banque d'idées de projets en relation avec le tourisme durable et plus particulièrement au bénéfice des micro-entreprises.
- Evaluation de la viabilité des activités pour chaque contexte local (appui à la réalisation d'études de faisabilité technico-économiques).

Objectif 4.3

Favoriser l'hébergement ethnique et les chambres d'hôtes

Contexte

La législation tunisienne autorise désormais l'hébergement ethnique et les chambres d'hôtes mais cela ne suffit pas toujours. Cette activité demande des compétences, une éthique et des moyens que doivent absolument avoir les personnes désireuses de développer cette offre.

But

- Diversifier l'offre en matière d'accueil/hébergement touristique.

Indicateurs qualitatifs

- L'offre de chambres d'hôtes et d'habitat ethnique est en forte croissance.

Actions envisagées à court terme

- Identifier, en fonction des potentialités mais également en tenant compte des contraintes et des impacts, des sites susceptibles de recevoir des structures d'accueil de petite taille (en prenant en considération le zonage prédéfini).
- Evaluer la faisabilité technico-économique et environnementale de telles structures.
- Définition d'une Charte architecturale.
- Formation professionnelle.

Actions envisagées à moyen terme

- Appui à l'exécution des projets.
- Mise en place d'une structure d'accompagnement et de suivi du fonctionnement de ces unités.
- Rapprochement de l'offre et de la demande.
- Appui à la commercialisation, marketing "nouveau produit".

Objectif 4.4

Appuyer l'émergence d'un artisanat ethnique

Contexte

Malgré les efforts de l'ONA, l'artisanat tunisien, y compris l'artisanat du Cap Bon, se dégrade et s'uniformise du Nord au Sud de la Tunisie. A l'exception de quelques initiatives privées émanant souvent d'artisans-artistes (artisanat de création), l'artisanat tunisien est en crise. Des projets spécifiques de restauration et d'appui au développement de l'artisanat ethnique faisant une large part à la recherche-action et au design sont à mettre en place à la faveur d'une action conjuguée de l'Etat, de la coopération technique, des associations, des artisans/artistes et des commerçants.

But

- Diversifier les produits artisanaux en vue d'une redynamisation du secteur.

Indicateurs qualitatifs

L'artisanat authentique du Cap Bon est catalogué et commercialisé dans les principaux sites de tourisme culturel et naturel.

Actions envisagées à court terme

- Identifier les pratiques artisanales de l'arrière-pays et étudier les possibilités de leur valorisation auprès des touristes.

Actions envisagées à moyen terme

- Adaptation des produits à une demande touristique.
- Définition des modalités de commercialisation.

Composante 5:
Promouvoir une destination Cap Bon plus riche et plus diverse

Objectif 5.1

Mettre en place un cursus de coaching/accompagnement du processus de tourisme durable

Contexte

Cet objectif suppose le développement d'outils de marketing territorial et de lobbying local qui font encore largement défaut en Tunisie. Ces outils doivent être gérés par les collectivités locales et autres acteurs locaux (associations, entreprises, université, médias…) engagés et motivés. L'assistance technique pour appuyer ces efforts de promotion de la destination Cap Bon, notamment dans le cadre du projet "Destinations", ne peut être mise en place que dans ce contexte de mobilisation locale.

But

- Faire adopter une démarche dynamique et évolutive à l'initiative "Tourisme durable au Cap Bon".

Indicateurs qualitatifs

- Des structures d'accueil ou points focaux pour le tourisme culturel et naturel sont disponibles dans les principales zones.

Actions envisagées à court terme

- Mettre en place un corpus de coaching/accompagnement intégrant des personnes ressources nécessaires en vue d'une démarche adaptative et régulièrement innovante du processus "tourisme durable" qui puisse intervenir pour appuyer les instances de coordination/animation niveau régional et local ainsi que les ONG et les promoteurs.
- Pré-définir le mode de fonctionnement et les besoins financiers et techniques de ce comité-conseil.

Actions envisagées à moyen terme

- Lancement de la mission du comité-conseil.

Objectif 5.2

Assurer le suivi de la fréquentation des sites et évaluer les retombées économiques des populations exerçant des activités liées à l'écotourisme

Contexte

Ce suivi est tributaire de la mise en place d'une structure locale de coordination des activités de tourisme durable, dotée d'une capacité d'évaluation des impacts et d'accompagnement social des populations exerçant des activités liées à l'écotourisme.

But

- Optimiser la fréquentation des sites et les retombées économiques sur les populations.

Indicateurs qualitatifs

- Un dispositif de suivi/évaluation de la fréquentation des sites et de la qualité des prestations fournies est mis en place.

Actions envisagées à court terme

- Mise en place de dispositifs de suivi de la fréquentation sur les sites naturels et culturels et des enquêtes "satisfaction" en vue de l'identification des impacts socio-économiques et environnementaux et d'une gestion adaptative de ces sites.
- Communication des indicateurs liés à ces dispositifs aux instances régionales et locales "tourisme durable".

Composante 6:
Implication collective dans le développement d'un tourisme raisonné

Objectif 6.1

Unir au sein de structures de concertation représentatives et décisionnelles au niveau du Gouvernorat et au niveau local, les différents acteurs en matière de tourisme durable

Contexte

Bien que le tourisme culturel et naturel soit au cœur de toutes les préoccupations régionales et nationales, aucune structure spécialisée dans la promotion de ce type de tourisme, susceptible de mutualiser et fédérer les efforts publics, privés ou associatifs dans ce domaine n'a encore vu le jour, dans aucun des pôles patrimoniaux du pays, si on excepte les sociétés d'étude et de promotion du tourisme qui restent focalisées sur les projets hôteliers et les zones touristiques. Il n'en demeure pas moins vrai que le développement du tourisme culturel et naturel concerne différentes parties prenantes dont les rôles pourraient être potentialisés et mis en synergie.

But

- Créer des unités de développement touristique dont l'attraction passe par la mise en réseau des sites et dont l'homogénéité est fortement tributaire de l'établissement de relations de solidarité et d'échange entre les différents pôles patrimoniaux et les acteurs qui les animeront.

Indicateurs qualitatifs

- Le tourisme durable figure dans les stratégies, programmes, budgets, agendas et discours des différents acteurs locaux concernés.

Actions envisagées à court terme

- Unir, au sein d'une structure de concertation représentative et décisionnelle, les différentes parties prenantes à l'échelle de la région du Cap Bon.

Objectif 6.2

Renforcer les moyens financiers, humains et matériels nécessaires au fonctionnement durable de cette instance

Contexte

Le projet "Destinations" constitue le cadre approprié pour mobiliser les moyens financiers, humains et matériels nécessaires au fonctionnement durable de cette instance.

But

- Opérationnaliser la structure de concertation et de coordination du tourisme durable au Cap Bon.

Indicateurs qualitatifs

- Le tourisme durable figure dans les stratégies, programmes, budgets, agendas et discours des différents acteurs locaux concernés.

Actions envisagées

- Identifier les sources de financement nécessaires pour le fonctionnement de cette instance.

Objectif 6.3

Engager localement une action de communication/sensibilisation et éducation des différents publics et parties prenantes

Contexte

Le projet "Destinations" a initié un processus qui pourrait perdurer et s'amplifier à un niveau régional et local (municipalités) avec l'appui d'ONG et de programmes de coopération technique.

But

- Assurer l'appropriation de la stratégie du tourisme durable par les populations et acteurs locaux.

Indicateurs qualitatifs

- Le tourisme durable figure dans les stratégies, programmes, budgets, agendas et discours des différents acteurs locaux concernés.

Actions envisagées à court terme

- Organiser des programmes personnalisés de sensibilisation aux enjeux culturels, environnementaux, sociaux du tourisme pour les acteurs publics et privés du tourisme, ainsi que pour les populations locales et les touristes.
- Promouvoir le concept auprès des décideurs, des pouvoirs locaux, des ONG et des populations locales.

Objectif 6.4

Organiser les prestataires autour d'une charte de tourisme durable

Contexte

De nombreuses chartes internationales du tourisme durable existent (UNESCO, Association internationale de l'éco-tourisme, WWF…). Elles pourraient être mises à profit pour élaborer une charte éthique intégrant les principes de base généraux et reconnaissant les spécificités culturelles et naturelles du Cap Bon.

But

- Assurer la qualité du produit touristique, le respect des populations et le respect du visiteur.

Indicateurs qualitatifs

- Une charte du tourisme durable est mise à la disposition des opérateurs du tourisme durable et des visiteurs.

Actions envisagées

- Etablissement d'une charte éthique globale et de chartes locales.

Objectif 6.5

Mettre en place des mécanismes de suivi des résultats et une procédure d'évaluation externe et d'auto-évaluation

Contexte

La structure de coordination qui sera créée aura également pour mission de mettre en place des mécanismes de suivi et d'auto-évaluation. Les programmes d'appui et le Ministère du Tourisme se chargeront des évaluations externes.

But

- Pérenniser le tourisme durable dans la région, effectuer les réajustements nécessaires.

Indicateurs qualitatifs

- Un dispositif d'observation du tourisme durable au Cap Bon est mis en place et est opérationnel.

Actions envisagées à court terme

- Adoption d'indicateurs de tourisme durable au niveau de la région du Cap Bon.
- Identification de la structure en charge de l'implémentation du suivi.

Actions envisagées à moyen terme

- Mise en œuvre et communication régulières de l'évolution des indicateurs.

Composante 7:
Incitation des opérateurs et des promoteurs à l'adoption d'une démarche de tourisme durable

Objectif 7.1

Promouvoir la gestion durable des infrastructures et des activités touristiques au Cap Bon

Contexte

La promotion de la gestion durable des infrastructures et des activités touristiques au Cap Bon bénéficie de l'appui du programme "Destinations" et de nombreux programmes nationaux (éco-label, pavillon bleu, …) et internationaux (éco-label européen, ISO 9001…).

But

- Promouvoir la gestion durable des infrastructures et des activités touristiques.

Indicateurs qualitatifs

- Un nombre important de structures touristiques développe une gestion durable et obtiennent des éco-labels.

Actions envisagées à court terme

- Généralisation des audits environnementaux, énergétiques et consommation d'eau.

Actions envisagées à moyen terme

- Accompagnement pour la mise à niveau environnementale des infrastructures touristiques.

Objectif 7.2

Identifier les sources de financement et des mesures incitatives complémentaires pour la mise en place de "la mise à niveau environnementale" des activités et des infrastructures touristiques existantes

Contexte

Le contexte décrit plus haut est très favorable à la mise en place de "la mise à niveau environnementale" des activités et des infrastructures touristiques existantes. Il est cependant important que les promoteurs de ces activités et infrastructures soient informés, sensibilisés et acquis à la démarche.

But

- Promotion de la gestion environnementale et durable des infrastructures et des activités touristiques.

Indicateur

- Un nombre important de structures touristiques développe une gestion durable et obtiennent des éco-labels.

Actions envisagées à court terme

- Organisation d'ateliers de sensibilisation des promoteurs touristiques à l'intérêt de la gestion environnementale des infrastructures.
- Réflexion sur les sources de financement pour la généralisation de la mise en œuvre des processus de mise à niveau des infrastructures hôtelières et des services.
- Mise en avant des structures labellisées et faisant l'objet d'une mise à niveau environnementale dans les salons touristiques internationaux, les brochures et au sein même des unités hôtelières.

Objectif 7.3

Créer un corps d'auditeurs, d'aviseurs et de conseillers agréés en matière de tourisme durable

Contexte

Il faut s'attendre au développement du tourisme durable dans l'avenir, les compétences existantes sont insuffisantes mais elles sont en cours de développement (des programmes de formation existent, des sociétés privées de mise à niveau des établissements touristiques se mettent en place). Mais un programme de grande envergure, destiné à créer un corps d'auditeurs, d'aviseurs et de conseillers agréés en matière de tourisme durable fait encore défaut.

But

- Mettre en place les compétences et les outils de contrôle nécessaires à l'accompagnement de la gestion durable des infrastructures et des activités touristiques au Cap Bon.

Indicateurs

- Un nombre important de structures touristiques développe une gestion durable et obtiennent des éco-labels.
- Les structures d'audit et d'experts en qualité environnementale des structures touristiques se développent.

Actions envisagées à court terme

- Formation de formateurs en matière d'audit environnemental et d'accompagnement de labellisation et mise à niveau environnementale.
- Formation d'auditeurs et d'experts "qualité environnementale".

5.
Conclusion

La stratégie de mise en tourisme durable du Cap Bon, à l'échelle de l'ensemble de la péninsule, objet du présent rapport, est une étape nécessaire mais non suffisante.

En effet, le tourisme durable repose certes sur des principes fondateurs universels et sur des analyses générales des systèmes territoriaux, écologiques, sociaux et économiques régionaux et locaux, qui ont mis en évidence les zones à problématiques unitaires, les enjeux, les menaces, les potentialités et les capacités d'accueil touristiques, mais la concrétisation des objectifs du tourisme durable relève avant tout d'une démarche de proximité, engageant les collectivités locales, la population, les organisations de base et les acteurs économiques.

C'est l'impulsion, l'accompagnement et la mise en synergie des initiatives locales et individuelles qui sont aujourd'hui sur le chemin critique du développement du tourisme durable dans le Cap Bon. Les quelques initiatives privées constituent autant de signes encourageants mais doivent être relayées par des actions communautaires, par les organisations professionnelles, les associations et par les collectivités locales. Le tourisme durable est avant tout une démarche de développement local, intégrant, d'une part, l'éducation environnementale et, d'autre part, l'animation sociale et économique.